

FACTURE DE SITUATION DE TRAVAUX

Modèle gratuit proposé par FacturesPro - facturespro.fr

ÉMETTEUR (VOTRE ENTREPRISE)

[NOM DE VOTRE ENTREPRISE]
[Adresse - n° et rue]
[Code postal] [Ville]
Tél : [À COMPLÉTER] - Email : [À COMPLÉTER]
SIRET : [À COMPLÉTER] - TVA intracommunautaire : FR[À COMPLÉTER]
Assurance décennale : [Assureur - n° de contrat]
Couverture géographique : [France métropolitaine / départements couverts]

CLIENT / MAÎTRE D'OUVRAGE

[NOM DU CLIENT]
[Adresse du client]
[Code postal] [Ville]
Adresse du chantier (si différente) : [À COMPLÉTER]

N° de facture : FAC-[ANNÉE]-[001]-S2

N° de situation : Situation n° 2 - période du [JJ/MM/AAAA] au [JJ/MM/AAAA]

Date d'émission / échéance : [JJ/MM/AAAA] / [JJ/MM/AAAA] (30 jours)

Référence du marché / devis : DEV-[ANNÉE]-[001] accepté le [JJ/MM/AAAA] - Chantier : [adresse]

Lot	Montant marché HT	% avanc. cumulé	Montant cumulé HT	Déjà facturé HT	Situation actuelle HT
Lot 1 - Gros œuvre / maçonnerie	18 /500,00 €	100 %	18 /500,00 €	14 /800,00 €	3 /700,00 €
Lot 2 - Plomberie / sanitaire	7 /200,00 €	70 %	5 /040,00 €	3 /600,00 €	1 /440,00 €
Lot 3 - Électricité	6 /400,00 €	60 %	3 /840,00 €	2 /560,00 €	1 /280,00 €
Lot 4 - Plâtrerie / isolation	5 /300,00 €	40 %	2 /120,00 €	1 /060,00 €	1 /060,00 €
Lot 5 - Peinture / finitions	4 /100,00 €	0 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	41 /500,00 €		29 /500,00 €	22 /020,00 €	7 /480,00 €

Situation actuelle HT	7 /480,00 €
Retenue de garantie 5 %	- 374,00 €
Base HT après retenue	7 /106,00 €
TVA 10 %	710,60 €
NET À PAYER TTC	7 /816,60 €

COORDONNÉES DE PAIEMENT

Règlement par virement bancaire :
IBAN : [À COMPLÉTER] BIC : [À COMPLÉTER]
Banque : [À COMPLÉTER] - Titulaire : [Nom de votre entreprise]

MENTIONS LÉGALES OBLIGATOIRES

Pénalités de retard : taux d'intérêt légal en vigueur multiplié par 3, exigibles sans rappel.
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €.
Escompte pour paiement anticipé : néant.
TVA à 10 % applicable aux travaux de rénovation de locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans (attestation client requise).
Retenue de garantie de 5 % (loi n° 71-584 du 16 juillet 1971) libérable 1 an après la réception des travaux, sauf caution bancaire équivalente.